



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du
6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au
SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Le Président du pouvoir d'achat a parlé...

Dispensé de timbrage

... Pour ne rien proposer une nouvelle fois sinon des mesurette en totale inadéquation avec les attentes des salariés. Normal : les caisses sont vides, les cadeaux fiscaux aux plus fortunés ayant fait leur oeuvre. La journée du 20 novembre a été une forte réussite avec plus de 60% de grévistes. Pourtant le gouvernement est resté sourd sur la question du pouvoir d'achat et il a fallu la menace d'une nouvelle grève en décembre pour que le ministre de la Fonction publique annonce l'ouverture de négociations sur le point d'indice le 17 décembre. Pour autant le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 n'est toujours pas à l'ordre du jour. **Les fonctionnaires devront donc poursuivre la construction d'un véritable rapport de force permettant d'obtenir satisfaction.**

Sur les questions éducatives (cf dossier central) les mesures proposées par le Ministre vont à l'inverse d'une nécessaire ambition pour un système moins inégalitaire. L'absence de référence aux Rased fait douter de la volonté de s'attaquer sérieusement à l'échec scolaire. Ce doute est renforcé par la tendance à déplacer la lutte contre l'échec en dehors du temps scolaire. De même

la politique ZEP n'est pas mentionnée. D'ailleurs comment interpréter l'annonce médiatique récente du Ministre de classer un collège de Villiers-le-Bel en Réseau Ambition Réussite ? **Faudrait-il attendre que les banlieues s'embrasent**, comme à VLB, pour qu'enfin le Ministre entende qu'il existe des territoires qui présentent des caractéristiques nécessitant un engagement fort de l'état notamment en matière éducative.

Ces décisions et ces projets s'inscrivent dans la logique de diminution programmée du nombre de fonctionnaires. La situation est tellement tendue que le ministre a décidé de **reporter la carte scolaire au delà des élections municipales !**

Pour le SNUipp c'est une toute autre ambition qui doit être mise en oeuvre : plus de temps de concertation à disposition des équipes, renforcer les Rased, plus de maîtres que de classes,... autant d'investissements nécessaires pour assurer la réussite de tous.

Le SNUipp rencontrera et consultera la profession sur les réformes en oeuvre. D'ores et déjà, il considère avec la FSU qu'un puissant mouvement unitaire dans l'éducation est indispensable.

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental

Déposé le mardi 11 décembre 2007

Mouvement à TD et à TP

Evolutions importantes en perspective

Informez-vous

Page 7
<http://95.snuipp.fr>

Bonnes fêtes



Sommaire

Edito	p 1
Samedi, carte scolaire, pe2	p 2
Propositions Darcos	p 3-6
Mouvement à TD et à TP	p 7
Fiche promotion	p 8



Samedi matin : mise au point

Plusieurs écrits font part de « discussions et de négociations » avec le Ministre de l'Education Nationale sur la suppression du samedi matin (voir article ci-contre).

Il existe deux documents parus presque simultanément en novembre : « *Le Protocole de discussions* » et le « *document d'orientation* ». Ces deux documents ont certes des points en commun puisqu'ils s'appuient tous les deux sur la réduction du « volume horaire en collectif » des élèves mais ils ne sont pas de même nature et n'ont pas les mêmes objectifs.

Le SNUipp participe aux réunions du Ministère sur le « Protocole de discussion ». Les trois premières réunions ont eu lieu le 22 et le 26 novembre et le 6 décembre. Le SNUipp a fait part de nombreuses interrogations sur la crédibilité du dispositif pour résoudre l'échec scolaire lourd. Nous avons demandé un calendrier de discussions, les modalités précises du dialogue incluant **la garantie de pouvoir associer et consulter les enseignants des écoles**. Deux autres réunions sont prévues le 11 et le 20 décembre

Et dans le Val d'Oise !

Depuis la publication de ces deux documents, le SNUipp Val d'Oise a rencontré plus de 600 collègues lors de plusieurs réunions organisées sur le département. D'autres réunions se déroulent en décembre. Les éléments contenus dans ces deux documents ont fait l'objet d'une part importante des discussions engagées avec nos collègues.

Une première synthèse fait apparaître le constat partagé sur le peu de crédibilité des propositions du Ministre pour « diviser par trois le nombre d'échecs lourds ». Ce constat porte aussi sur des exigences sociales de plus en plus fortes vis à vis de l'école et l'accumulation de nouvelles charges de travail actuellement non reconnues pour l'aide aux enfants en difficulté ou à besoin particulier, le développement du partenariat (concertation, équipes éducatives, relations avec les parents...). Le SNUIPP agira avec les personnels pour que les « 2 heures libérées » prennent en compte l'augmentation de la charge de travail.

Pendant les négociations le SNUipp portera avec détermination sa volonté de voir la discussion évoluer vers 24 heures de présence d'enseignement et 3 heures de concertation. La difficulté scolaire doit être prise en charge au sein de la classe et collectivement par l'équipe enseignante et en particulier les réseaux d'aide. Ce travail d'équipe doit bénéficier de l'appui de formateurs et des équipes de circonscription.

Le SNUIPP appelle les personnels à intervenir sur ces questions. Pour cela, il a lancé une campagne de pétition, il informera en permanence du contenu des discussions, il permettra aux collègues d'en débattre dans le cadre des réunions d'information syndicale. Enfin, il consultera la profession sur l'ensemble des propositions et décisions du ministère.

Discuter n'est pas signer

Contrairement à ce que certains voudraient faire croire, il est important de rappeler que le SNUipp n'a pas signé un quelconque protocole avec Xavier Darcos. **Il n'est pas dans nos pratiques syndicales de nous lier les mains avant d'entrer dans une discussion sur l'école ou le métier d'enseignant...**

En revanche, le SNUipp a toujours comme volonté de dialoguer et de faire entendre les propositions de la profession et ses mandats syndicaux. Naturellement, le bureau ministériel fait partie, comme d'autres espaces (RIS, manifestations, médias...), des tribunes que nous devons investir pour nous faire entendre.

D'autant que les propositions de discussion dans le contexte de l'utilisation des "2 heures du samedi matin", fixent un cadre touchant l'ensemble des collègues :

- le traitement de la difficulté scolaire
- le principe "plus de maîtres que de classes"
- la liberté pédagogique
- l'école maternelle...

Bien évidemment, nous ne sommes pas dupes. Dans le contexte budgétaire actuel, derrière les rideaux de fumée lancés par le ministre (samedi matin, protocole, nouvel horizon pour l'école...), le résultat de ces discussions restera forcément limité.

Seuls les naïfs pourraient croire le contraire ; seuls les malhonnêtes feront croire que le SNUipp serait là dans une démarche défavorable à la profession.

Dossier spécial "propositions Darcos" sur <http://95.snuipp.fr>

Mouvement des PE2 sortants

Pour accompagner les PE2 et les T1 à entrer dans de meilleures conditions dans le métier, l'Inspectrice d'Académie du Val d'Oise envisage d'augmenter sensiblement le nombre de postes réservés pour les PE2 et de mettre en place un dispositif similaire pour l'année de T2 avec la possibilité offerte aux T1 de solliciter une reconduction sur leur poste pour l'année de T2.

Le département compte actuellement 720 titulaires (T1 et T2). Passer de 157 postes réservés l'année dernière à 721 postes cette année aura des conséquences importantes sur le mouvement à TD et à TP car ce gel de postes réduira d'autant l'offre de postes disponibles pour le mouvement à TD et à TP pour tous les autres collègues.

Le SNUipp est intervenu pour rappeler que l'entrée dans le métier doit faire l'objet d'une attention particulière. Nous avons toujours œuvré dans les différentes instances pour que cette question devienne une priorité. Le SNUipp considère qu'il est important de rappeler au moins deux éléments :

1) la réponse à l'entrée dans le métier ne peut pas être réduite uniquement à une question de mouvement des personnels. La formation initiale et continuée des collègues en début de carrière doit être renforcée notablement. L'accompagnement par les équipes de circonscription doit être développé et assuré par des personnels formés aux évolutions du métier.

2) le mouvement des stagiaires interroge le fonctionnement du mouvement de tous les personnels. Si les débuts de carrière sont majoritaires à l'Est du département c'est parce que les titulaires expérimentés désertent ces endroits. Il faut se poser la question d'un tel déséquilibre entre l'Est et le reste du Département.

Nous demandons qu'un travail d'analyse globale de cette situation soit effectué pour déterminer quelles sont les raisons de l'instabilité des équipes sur certains territoires bien identifiés de notre département.

Le SNUipp propose d'agir sur différents leviers pour assurer une relative stabilité (3 à 5 ans) des équipes sur ces territoires. L'IA doit engager un réel changement d'orientation qui doit conduire à de meilleures conditions de travail pour les enseignants affectés dans ces écoles.

Un allègement significatif des effectifs par classe, l'engagement de l'IA de remplacer tout enseignant absent sur ces secteurs, de mettre à disposition des réseaux d'aide complets avec des personnels qualifiés, d'assurer un accompagnement renforcé par les équipes de circonscription.... Ce sont ces engagements qui peuvent convaincre nos collègues que l'Etat n'abandonne pas ces territoires.

Carte scolaire

Le ministère a-t-il peur des conséquences du budget 2008 ?

Le ministère a confirmé qu'il avait donné des consignes pour reporter les opérations de carte scolaire préparant la rentrée 2008 au-delà des élections municipales.

En l'état, le budget 2008 ne permet pas de faire face à la hausse des effectifs, à une meilleure prise en charge des élèves en difficulté et se traduira par des fermetures de classes, des effectifs surchargés, l'absence de moyens nouveaux pour la formation des enseignants et le remplacement. Le gouvernement souhaite apparemment éviter d'assumer les conséquences des choix budgétaires effectués au plan national. Le SNUipp dénonce cette mesure qui instrumentaliserait à des fins politiques le service public d'Education Nationale.

De plus, le report de la préparation de la rentrée 2008 fragilisera la préparation pédagogique de la rentrée 2008 et risque de reporter les affectations de nombreux collègues alors que les lourdes modifications annoncées par le ministre impliqueront une réorganisation importante du fonctionnement des écoles. C'est pourquoi le SNUipp demande que les calendriers de préparation de la rentrée scolaire soient respectés et établis dans l'intérêt des élèves et du fonctionnement des écoles plutôt que des préoccupations électorales.

**Pensez à remplir la fiche
carte scolaire
sur <http://95.snuipp.fr>**

analyse du SNUipp

Conséquences de la hausse démographique et du déficit de création de postes, le taux d'encadrement dans les classes s'est dégradé, le taux de scolarisation des deux ans a spectaculairement chuté ces trois dernières années, la formation continue est en chute libre, la scolarisation des élèves handicapés s'est faite par recours massif à la précarité... Avec les absences de créations de postes dans le premier degré et les milliers de suppressions dans le second degré, comment parler d'améliorer en qualité le système ?

Comment envisager des « investissements de long terme » quand le quotidien est sans cesse perturbé par multitude de micro-changements qui passent au gré des saisons et des aléas des résultats électoraux.

Nombre des pistes proposées vont dans le sens d'une libéralisation du système et d'un fonctionnement des écoles sur le mode de l'entreprise : pilotage par objectifs et évaluations normatives, individualisation systématiques des élèves comme des enseignants, mise en concurrence des écoles... Il ne manque plus pour chapeauter le tout que la mise en oeuvre d'une plus grande autonomie, sous entendue d'ailleurs par l'organisation « au plus près des besoins ». La mise en place des EPEP sera-t-elle la touche finale ?

Document d'orientation Propositions du Ministre de l'éducation nationale, soumises à discussion, pour définir un nouvel horizon pour l'école primaire

Donner à chaque enfant les clés du savoir et les repères de la société dans laquelle il grandit est la première exigence de la République et l'unique ambition de l'école primaire.

Avec l'unification et l'allongement des parcours scolaires, la spécificité de l'école primaire s'est estompée. Elle a cessé d'incarner à elle seule l'idéal scolaire. Mais son rôle n'en est pas moins devenu déterminant dans la réussite scolaire des élèves jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, et même au-delà. L'école primaire n'est pas une simple étape de la scolarité : c'est la clé du succès de toutes les autres.

C'est à l'aune de ce constat qu'il convient de tracer un nouvel horizon pour l'école primaire. Elle doit permettre à chaque élève d'acquérir le socle commun de connaissances et de compétences déterminé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005, et qui constitue un ensemble incontournable pour obtenir ensuite une qualification professionnelle ou poursuivre des études supérieures.

Il est donc nécessaire de réaffirmer avec force les objectifs centraux et les contenus d'enseignement de l'Ecole primaire, d'en mesurer et d'en connaî-

tre les progrès et les réussites, de permettre à cet immense réseau d'instruction et d'éducation de s'organiser au plus près des besoins des enfants et des familles et, enfin, de permettre des investissements de long terme pour l'amélioration de la qualité de son service.



« La notion de réussite pour tous (...) ne veut certainement pas dire que l'École doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées. Ce serait à la fois une illusion pour les individus et une absurdité sociale puisque les qualifications scolaires ne seraient plus associées, même vaguement, à la structure des emplois. » Cet extrait du rapport Thélot illustre la vision de l'école portée par Darcos, celle des choix politiques et idéologiques qui fondent le socle commun de connaissances.

Ce socle, emblème de la loi Fillon, illustre le renoncement à la réussite de tous les élèves considérant comme acquis que « tous ne sont pas capables », et que puisque de toute façon « il n'y a pas de places pour tout le monde », mieux vaut se contenter de peu pour le plus grand nombre. Comme l'a écrit P. Meirieu, « beaucoup auront le socle et peu la statue ». Pour le SNUipp et la FSU c'est une toute autre école qu'il faut promouvoir, une école porteuse de sens, donnant à tous les moyens et non seulement « les chances » de réussir.

1°) Redéfinir les objectifs de l'école primaire :

1-1 L'école primaire est la première étape de la scolarité obligatoire : sa mission centrale est de préparer tous les élèves à réussir leurs études au collège. Or aujourd'hui, comme l'a récemment noté le Haut Conseil de l'Education, 15% des élèves quittent l'enseignement primaire en situation d'échec lourd.

La première étape de cette nouvelle ambition sera de diviser par trois, d'ici la fin de cette mandature, le nombre d'élèves en situation d'échec lourd. C'est le premier objectif de ce projet pour l'Ecole primaire.



L'objectif est louable et partagé par tous mais comment envisager de réduire l'échec scolaire alors que les conditions d'enseignement sont de plus en plus difficiles et que les taux d'encadrement se dégradent ?

1-2 Pour cela, nous devons nous attacher à faire diminuer significativement le taux de redoublement à l'école primaire.

Aujourd'hui, 18% d'une classe d'âge a redoublé au moins une fois pendant le cycle élémentaire. Or nous savons que le redoublement précocement n'a aucun impact positif sur la poursuite de la scolarité d'un élève. Cette priorité est d'autant plus forte que le redoublement varie fortement selon l'origine sociale des élèves. 3% des enfants d'enseignants et 7% d'enfants de cadres ont redoublé au moins une fois à

l'école primaire, contre 20% des enfants d'ouvriers et employés et 41% d'enfants de ménages inactifs.

La réussite scolaire ne doit plus être la conséquence des inégalités sociales. C'est le rôle de l'École de mettre fin à cette disparité. Pour cela, en investissant sur ceux qui en ont le plus besoin, dans 5 ans, la proportion d'élèves ayant redoublé une fois à l'école primaire devra diminuer et être inférieure à 10 %, quelle que soit l'origine socio-professionnelle des familles lorsque ce n'est pas déjà le cas aujourd'hui.



«La réussite scolaire ne doit plus être la conséquence des inégalités sociales». La formule de Darcos est habile car lier la réussite scolaire (et non l'échec) aux inégalités sociales revient à dire que les enseignants se contentent de perpétuer ces inégalités sans jamais lutter contre l'échec scolaire. Par ailleurs, si les inégalités sociales sont effectivement la cause première de l'échec scolaire, rien n'est proposé par Darcos pour s'y attaquer : l'absence totale de référence aux ZEP est inquiétante. Le redoublement n'apporte effectivement pas de réponses à l'échec scolaire, mais il relève de l'artifice d'utiliser le taux de redoublement comme indicateur de réussite scolaire. Décider qu'un élève passera dans la classe supérieure ne signifie pas qu'il n'est plus en difficulté.

1-3 Enfin, il faut distinguer plus clairement les deux temps de l'école : le temps de la transmission des savoirs au service de l'acquisition par tous les élèves des apprentissages fondamentaux et le temps de l'accompagnement éducatif. L'école reçoit de nombreuses sollicitations qui, pour avoir un intérêt éducatif global, empiètent par trop sur le temps qui doit être consacré aux apprentissages fondamentaux.



Va-t-on revenir plusieurs décennies en arrière et assister au retour du ministère de l'instruction publique en lieu et place du ministère de l'éducation nationale ? On pourrait le croire lorsque Darcos résume le temps scolaire à une simple «transmission des savoirs». La dissociation entre « deux temps de l'école » introduit un recentrage

sur les fondamentaux (lire écrire compter ? socle commun actuel ?) et renvoie la part « éducative » hors du champs scolaire proprement dit. Quels contenus pour l'accompagnement éducatif (disciplines autres que mathématiques et maîtrise de la langue ? disciplines culturelles et sportives ? aide aux devoirs ?...). Qui assurera cet accompagnement ? N'y a-t-il pas un risque de transfert de certaines missions et certains contenus vers les collectivités locales avec tous les risques d'aggravation des inégalités territoriales ?

2°) Donner à l'école des programmes et des horaires recentrés sur des objectifs clarifiés :

Les programmes scolaires doivent pouvoir être lus et compris de tous. Ce n'est pas le cas des programmes actuels dont la dernière révision pour intégrer le socle commun de connaissances et de compétences est jugée peu satisfaisante.

2-1 Les nouveaux programmes devront respecter un cahier des charges précis : ils devront intégrer le socle commun de connaissances et de compétences. Ils fixeront les contenus à enseigner pour chaque année scolaire dans le cadre des cycles. Clairs sur les objectifs à atteindre, compréhensibles par tous, ils ne comporteront pas d'injonction propre à limiter la liberté pédagogique du maître garantie par la loi.

La répartition des enseignements doit donc se faire à partir de blocs horaires qui donneront une priorité absolue à l'apprentissage de la langue française tout au long de la scolarité primaire. Ces blocs horaires pourront se décliner avec des variantes selon les années de la scolarité. 24 heures hebdomadaires pleinement utilisées, sans détours inutiles, permettent d'enseigner à un élève de l'école primaire tout ce qui lui est indispensable pour réussir au collège.

2-3 Parce qu'ils ne doivent pas être réservés aux seuls experts, les programmes d'enseignement du primaire seront soumis à l'avis de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale et de la commission des Affaires culturelles du Sénat.



L'annualisation des compétences annonce la fin des cycles d'apprentissages. La fonction des programmes est avant tout de servir de référence nationale aux enseignants.

Sous le vernis démagogique et un peu méprisant de la formule « lus et compris de tous », il s'agit surtout de réduire les ambitions. Cela se traduit par un « recentrage » affiché sur l'apprentissage de la langue française, à l'exclusion du reste. C'est une remise en cause de l'intelligence des programmes de 2002 qui, par l'interdisciplinarité, faisaient de la langue française le cœur de tous les apprentissages sans renoncer aux autres disciplines.

Par ailleurs, deux modifications de programmes interviendraient en moins d'un an alors que les instructions de 2002, issues d'un large consensus entre professionnels et recherche, n'ont fait l'objet d'aucun bilan. Les programmes scolaires n'ont pas à subir les aléas et les pressions de la vie politique ; la temporalité ne peut pas être la même.

3°) Construire des outils fiables pour l'évaluation régulière des acquis des élèves :

3-1 Dans chaque classe l'évaluation des élèves est assurée tout au long de l'année par le professeur. Elle relève de sa responsabilité, et sert à repérer le degré de maîtrise des savoirs et des compétences, mais aussi les difficultés de compréhension et d'apprentissage. Elle sera régulière et systématiquement communiquée aux familles, en les informant des réponses prévues pour remédier aux difficultés.

3-2 Les professeurs des écoles auront accès à de nouveaux outils d'évaluation diffusés sur la banque nationale qui sera notablement renforcée.

3-3 Il faut également se donner les moyens de connaître et de faire connaître quels sont les acquis des écoliers français à des moments clefs de leur scolarité, notamment par rapport aux pays comparables. C'est pourquoi seront créées deux évaluations nationales témoins qui serviront à mesurer les acquis des élèves au CE1 et au CM2. Ces évaluations seront conçues par rapport aux paliers du socle commun. Elles seront construi-

tes à partir des connaissances et des compétences légitimement attendues à ces niveaux de la scolarité.

Le résultat de ces évaluations sera communiqué aux familles. Elles seront menées au milieu de l'année scolaire afin que les professeurs des écoles aient le temps nécessaires pour organiser leur enseignement. Leurs constats seront rendus publics et permettront d'apprécier l'évolution de la réussite du système éducatif.

Pour les élèves de CM2, il ne s'agira en aucun cas d'un examen d'entrée en 6ème. L'horizon de l'école primaire, c'est le brevet des collèges puis l'accès au baccalauréat, pas le retour au certificat d'études primaires.

3-4 Le niveau obtenu lors de ces évaluations mais surtout les progrès accomplis par les élèves et mesurés par ces évaluations constitueront le véritable indice de réussite de la politique scolaire. Les bonnes pratiques qui aboutissent aux meilleurs résultats seront valorisées et mutualisées.



Pourquoi présenter comme une nouveauté le fait d'évaluer les élèves et de rendre compte aux familles des résultats et des remédiations mises en oeuvre.

Quel sera l'objectif des «évaluations des acquis»: outil de repérage et de tri ou outil de remédiation ?

Dans le contexte actuel de rémunération au mérite, l'idée de «valoriser» les «bonnes pratiques» laisse entendre qu'une rémunération au mérite pourrait devenir fonction des résultats. Par ailleurs, la publication des résultats ne pourrait que créer de la compétition entre les écoles et renforcer les effets de l'assouplissement de la carte scolaire. Au final, tout cela induirait alors un système pervers qui amènerait à faire réussir les évaluations plutôt qu'à faire construire les apprentissages (bachotage).

La dissociation entre évaluation CM2 et entrée en 6è est la bienvenue, mais n'enlève pas les doutes sur une sélection avant l'entrée au collège, véhiculée par le Président de la république.

4°) Evaluer autrement les professeurs des écoles :

4-1 Il faut changer de logique et,

d'abord, faire confiance aux maîtres pour mettre en oeuvre les choix pédagogiques qu'ils estiment les meilleurs. Ce qu'on appelle la liberté pédagogique n'est pas un vain mot. Elle est inscrite dans la loi. Cette liberté implique une responsabilité car, en matière pédagogique, tout choix a des conséquences sur l'apprentissage des élèves.

4-2 L'évaluation des professeurs des écoles doit être redéfinie : pour ne plus s'attacher seulement à la méthode pédagogique de l'enseignant mais intégrer les progrès des élèves.

4-3 L'évaluation des enseignants du 1^{er} degré sera plus fréquente et régulière. L'inspecteur de l'Education Nationale sera responsable de la mise en oeuvre des objectifs nationaux. L'évaluation et la réussite des personnels enseignants de sa circonscription constitueront ses objectifs prioritaires.

4-4 En cas de difficultés professionnelles avérées ou de besoin de perfectionnement, le professeur des écoles bénéficiera d'une formation professionnelle adaptée.



Les enseignants seraient donc évalués (rémunérés ?) selon les résultats de leurs élèves. La réaffirmation à plusieurs reprises de la notion de « liberté pédagogique » est à mettre en regard du système d'évaluation : c'est le fonctionnement libéral le plus strict qui amène l'enseignant à être seul responsable de l'échec constaté aux évaluations (cf 3°) puisqu'on le laisse « libre » de fonctionner comme il l'entend.

A noter la contradiction entre « liberté pédagogique » et « mutualisation des bonnes pratiques » .

La formation continue n'est conçue que comme réponse aux « difficultés » repérées par l'institution et non comme pouvant répondre aux demandes des enseignants.

5°) Consacrer un temps de travail adapté à chaque élève en difficulté :

L'école primaire française, dans sa configuration actuelle, ne parvient plus à assurer la réussite de tous les élèves. Le nombre d'élèves en très grande difficulté reste désespérément sta-

ble autour de 15 % des élèves et notre position relative dans les enquêtes internationales a même tendance à se dégrader comme le montreront les prochains résultats de l'enquête PIRLS. C'est un très sérieux sujet de préoccupation qui doit conduire à de nouvelles solutions.



Dire que « l'école primaire française, dans sa configuration actuelle, ne parvient plus à assurer la réussite de tous les élèves » tient du mensonge. Le système éducatif a permis une élévation continue du niveau général de formation (avec maintenant une stagnation dans l'accès au bac et un échec lourd récurrent). Historiquement, il n'a jamais mieux fait réussir les élèves qu'aujourd'hui. Les nostalgiques d'un âge d'or sans échec au collège ou au lycée feignent d'oublier que la sélection sociale et scolaire était telle que plus de la moitié d'une classe d'âge restait sans formation ou ne dépassait pas le CAP.

5-1 La création de la semaine scolaire de 24 heures permet, pour la première fois, d'instituer une aide personnalisée pour chaque élève en difficulté sur un temps spécifique de deux heures hebdomadaires. Cette aide vise la réussite scolaire. Ce temps sera inclus dans les horaires de service des professeurs des écoles.

5-2 Le traitement de la difficulté scolaire comprendra plusieurs étapes successives. Pour commencer, les difficultés repérées par le professeur sont d'abord traitées dans le cadre de la classe. Si elles sont plus lourdes, elles donneront lieu à une prise en charge complémentaire grâce aux deux heures dégagées, en accord avec la famille.

5-3 L'accueil se fera par petits groupes, en dehors des horaires de classe collective. Comparées au nombre moyen d'heures de cours supplémentaires assurées par des entreprises privées hors du temps scolaire, les deux heures hebdomadaires qui seront dégagées apparaissent comme un progrès indiscutable. La relation qui sera alors établie entre le professeur et l'élève ne sera pas comparable à un enseignement en classe habituelle : la réussite scolaire passe nécessairement par cette attention particulière aux problèmes de chacun.

5-4 L'organisation de ce temps de réussite scolaire doit se concevoir en laissant toute sa place à l'autonomie et à la responsabilité des équipes mais également en évaluant les résultats obtenus et les progrès accomplis par les élèves.

5-5 Dans les cas où ces remédiations n'auront pas suffi, il sera proposé à tous les élèves présentant en fin d'école primaire de grandes difficultés dans la maîtrise du langage, de la lecture ou de l'écriture, un stage de remise à niveau entre la fin du CM1 et le commencement de la scolarité au collège. Ces stages pourront se dérouler pendant les vacances et seront assurés par des enseignants volontaires qui recevront une rémunération complémentaire à cette fin. Ces séquences doivent permettre à l'élève d'entrer au collège avec les connaissances essentielles dans les domaines du langage, de la lecture et de l'écrit.

5-6 Dans les écoles enfin, où la difficulté scolaire est la plus récurrente, le principe « plus de maîtres que de classes » pourra être retenu et la relation avec les familles renforcée.



La baisse du temps scolaire pour les élèves avait été demandée à Darcos par Sarkozy dans sa lettre de mission. Elle est également à l'ordre du jour dans les collèges et les lycées, car dans le 2nd degré, elle permet de supprimer des postes. Cette réduction horaire ne concernerait pas les enfants les plus en difficulté, ceux pour lesquels les apprentissages pèsent le plus lourd qui devraient de fait, faire « des heures sup ».

L'attention particulière pour les élèves en difficulté, nécessaire, doit pouvoir se passer en classe. Permettre de modifier les pratiques (des maîtres supplémentaires, des heures dégagees pour se concerter, s'organiser...) et les conditions d'exercices (effectifs réduits, travail en petits groupes...) au sein des écoles s'avère en effet plus efficace qu'un sparadrap mis sur les victimes du système scolaire. Mais beaucoup plus coûteux... Par ailleurs, nulle part il n'est fait mention des Rased. Oubli avant disparition et récupération des moyens ?

Après le soutien en plus de l'horaire

scolaire, les 15% d'élèves les plus en difficultés auraient aussi moins de vacances que les autres... Mais les enseignants du primaire auraient la possibilité de faire des heures supplémentaires et d'accroître enfin leur pouvoir d'achat par le désormais fameux « travailler plus pour gagner plus », ce qui permet à Darcos d'évacuer le problème d'une revalorisation salariale pour tous.

Enfin, l'affichage de maîtres supplémentaires ne changerait guère la situation actuelle et donc ne coûterait pas grand chose puisque des maîtres surnuméraires existent déjà dans certaines Zep. Le SNUipp demande des maîtres supplémentaires dans chaque école pour pouvoir travailler différemment.

6°) Renouveler les missions de l'école maternelle :

Des menaces pèsent depuis plusieurs années sur l'école maternelle, spécificité française en Europe. C'est un gisement de postes à récupérer pour faire face aux augmentations d'effectifs dans l'enseignement élémentaire.



6-1 Les missions de l'école maternelle seront redéfinies en fonction des âges d'accueil. L'école maternelle française résulte de choix historiques spécifiques à notre pays. A la fonction de garde du 19^{ème} siècle s'est ajoutée une fonction éducatrice, enfin l'école maternelle est devenue un lieu d'apprentissage.

L'école maternelle doit jouer tout son rôle dans la réussite scolaire. Il n'est pas envisageable qu'elle soit réduite à une fonction de garde pour de très jeunes enfants qui ne retirent aucun bénéfice mesurable d'une scolarisation trop précoce.

Aussi, dans les domaines de l'apprentissage du langage, du développement physique et de l'autonomie, une véritable progressivité sera mise en œuvre de la Petite section à la Grande section, en fonction des besoins de chaque enfant.



Le choix de ne pas offrir la possibilité de scolarisation à deux ans est acté sous couvert d'une inefficacité supposée.

6-2 Il faut donner à l'école maternelle un programme qui respecte mieux sa spécificité en matière pédagogique et, comme pour l'école élémentaire, un programme compréhensible par tous. C'est à l'école maternelle que les enfants deviennent des écoliers. Ils apprennent les règles de vie collective, font une première découverte du monde qui les entoure et acquièrent une première maîtrise organisée de la langue parlée et écrite. Ce programme s'attachera notamment à mieux définir les objectifs de la Grande section d'école maternelle et ainsi son rôle dans la scolarité.

6-3 Enfin la formation des personnels enseignants en maternelle doit être renforcée. Il faut donc que, dans le cadre de la formation initiale, lors des deux premières années d'exercice, mais aussi en formation continue, de véritables modules de formation consacrés à l'école maternelle soient proposés. Ils permettront aux nouveaux professeurs des écoles de se doter des outils nécessaires à l'exercice de leur métier.



Certes mais comment afficher sérieusement une volonté de formation des enseignants alors que le volume horaire de la formation initiale est en diminution avec le stage filé et que les possibilités de partir en formation continue se réduisent d'année en année ?

Retrouvez
les propositions
de X. DARCOS

+

la lettre de mission
du Président
au ministre
de l'E.N.

sur

<http://95.snuipp.fr>

Perspectives de modification du mouvement à TD et à TP

L'IA vient d'annoncer lors du groupe de travail du 6 décembre 2007 que le mouvement départemental (à TD et à TP) va connaître des évolutions importantes portant sur les modalités de participation, sur la nature des choix (vœux précis ou zones géographiques) et sur le traitement des demandes.

Le SNUipp Val d'Oise bénéficie d'une solide expérience sur le déroulement des opérations du mouvement et a régulièrement participé à des groupes de travail où des modifications à la marge ont été examinées et en a rendu compte à toute la profession. Mais aujourd'hui il s'agit d'un changement en profondeur du mouvement tel que nous le connaissions jusqu'à présent sur le Val d'Oise. Les délégués du personnel du SNUipp ne veulent pas décider à la place de la profession. Nous vous engageons à prendre connaissance des principales modifications décrites ci-dessous et à les faire connaître auprès de tous les collègues. L'avis de chacun et l'avis des équipes d'écoles sont déterminants.

Attention : les éléments exposés ci-dessous se rapportent aux propositions de l'IA lors du groupe de travail du 6 décembre. Un autre groupe de travail aura lieu jeudi 13 décembre et certains éléments seront amenés à évoluer. Il est donc important de se tenir régulièrement informé. Pour cela un dossier spécial mouvement est consultable sur le site du SNUipp Val d'Oise et fera le point régulièrement sur ces évolutions.

Rappel : Jusqu'à présent il existait deux phases principales pour participer au mouvement. Une première phase ouverte à tous les collègues pour participer au mouvement à TD avec une saisie informatisée de 35 vœux sur des postes précis. Une seconde phase réservée aux collègues à TP avec une saisie manuelle des vœux avec une possibilité d'indiquer une priorité géographique (36 communes) ou une priorité sur la nature du poste (élémentaire, maternelle, ZIL.....).

1) Modalité de participation : 1+1=1

Il n'y aura qu'une seule opération de saisie des vœux qui servira aussi bien pour déterminer les résultats du mouvement à TD et à TP. C'est une procédure informatique (via I-PROF) et les participants pourront formuler 49 vœux de deux natures différentes : « vœux écoles » et « vœux géographiques »

2) Nature des vœux :

Désormais, les collègues pourront, en plus des choix de postes précis (35 postes au maximum identifiés sur des écoles), postuler sur des zones géographiques (circonscriptions) en précisant la « famille de postes » demandés (ex : Argenteuil Sud maternelle/Bezons ZIL/ Ecouen élémentaire...).

Les familles de postes envisagées sont : élémentaire, maternelle, ZIL, BD IA, poste E... Un vœu du type Argenteuil Sud maternelle correspond ainsi à l'ensemble des postes (vacant ou susceptible d'être vacant) c'est-à-dire tous les postes en maternelle de la circonscription d'Argenteuil Sud.

Attention un collègue qui obtient un vœu géographique se verra attribuer un poste à titre définitif sur n'importe quelle école dès lors qu'il aura demandé la circonscription de cette école et le niveau correspondant.

3) Obligatoire et/ou Facultatif ?

Les collègues qui sont à TP (non titulaire d'un poste à TD) devront OBLIGATOIREMENT faire au minimum 14 vœux correspondant à des zones géographiques. Dans le cas où il n'y aurait pas respect de cette règle, les participants se verront attribuer un poste en fin de mouvement.

Il n'y aura pas d'obligation pour les collègues titulaires d'un poste à TD de formuler des vœux sur zones géographiques mais ils pourront le faire s'ils le souhaitent.

4) Panache !

Les participants peuvent panacher leurs vœux lors de la saisie c'est-à-dire qu'il est possible d'intercaler des « vœux géographiques » parmi des « vœux écoles » et vice versa dans la limite de 49 vœux.

5) Un peu d'ordre !

Les demandes de participation seront examinées dans l'ordre du barème des candidats. Pour chaque participant, tous les vœux émis seront étudiés dans l'ordre choisi lors de la confirmation de la saisie que ce soit un « vœu école » ou un « vœu géographique ». Les modalités de priorité suite à une mesure de carte scolaire sont maintenues.

Restent en suspens :

- Le calendrier des différentes opérations suite aux décisions ministérielles de report de la carte scolaire.

- La question des priorités médicales dans le cadre global du mouvement.

- La question de la prise en compte des points ZEP pour les personnels RASED et les intégrés (par permutations ou exeats) dans le département

- La question des vœux liés sur des zones géographiques ?

- Le renvoi d'une fiche de participation avec les enveloppes ?

L'avis du SNUipp

Nous avons été très surpris par l'annonce d'une attribution à TD possible sur un vœu de zone géographique car aucun des groupes de travail précédents n'avait mentionné cette modification fondamentale des règles du mouvement. Il y a manifestement là un problème de méthode car une telle décision doit être anticipée et préparée. Pour le SNUipp une évolution de cette nature ne peut être engagée sans une information des collègues et sans une anticipation de tous les impacts possibles sur le déroulement des différentes opérations du mouvement. Une simulation ou une expérimentation est également nécessaire. Nous avons demandé en conséquence à l'IA de différer cette décision pour se donner le temps nécessaire d'examiner ces modifications et de mesurer avec la profession toutes les incidences qui peuvent en découler.

Compte tenu de ces évolutions, Nous demandons à l'IA de libérer du temps pour les équipes pour que cette évolution fasse l'objet de discussions au sein de la profession (demi-journée banalisée). Tout le monde est concerné et tout le monde doit être en mesure de donner son avis !

Cette évolution peut présenter des avantages notamment pour les collègues dont la priorité est de se rapprocher d'une zone géographique mais de nombreuses questions se posent :

- Dans quel ordre seront classés les postes vacants d'une même circonscription. Autrement dit, sur quelle école de la circonscription portera l'affectation pour un collègue qui obtient un « vœu géographique » ?

- Dans le cas des circonscriptions étendues, le risque est important de se voir nommé sur un poste très éloigné de son domicile alors

qu'on a choisi la circonscription de son domicile ou une circonscription limitrophe.

- Suite à l'obtention d'un « vœu géographique », le caractère définitif de l'affectation sur une école non choisie peut s'avérer un pari risqué surtout que la seule manière de quitter ce poste sera d'en obtenir un autre à TD l'année suivante ce qui n'est pas du tout garanti !

- S'il n'y a qu'une seule saisie pour les 2 phases du mouvement, il est indispensable que cette fiche informatisée recueille au moins les mêmes renseignements que la fiche papier utilisée auparavant pour le TP. Or la fiche informatique proposée offre moins de renseignements sur les choix des collègues donc elle réduit les possibilités d'affiner l'affectation lors du mouvement à TP.

Le SNUipp a demandé et obtenu la possibilité pour les collègues de signaler par un courrier toute situation particulière (familiale, sociale...) pour qu'elle puisse être prise en compte pendant l'examen des demandes lors de la CAPD du mouvement à TP.

Comment se donner les moyens d'améliorer le mouvement à TP ?

Pour les postes particuliers (ASH, Direction...) restant vacants à l'issue du mouvement à TD, nous avons demandé à l'IA d'améliorer les procédures actuelles. Pour cela, dès la fin de la CAPD du mouvement à TD et de celle des stagiaires CAPASH, il faut afficher sur le site de l'IA et communiquer aux écoles l'appel à candidature pour postuler sur ces postes et la liste des postes proposés.

Pour que le mouvement à TP garantisse le plus d'équité et de transparence possible nous avons demandé à l'IA de fournir aux délégués du personnel la liste des postes arrêtée pour le TP. Nous avons indiqué à l'IA que cette liste doit être la même du début jusqu'à la fin des opérations du mouvement à TP. Cette liste doit contenir tous les postes vacants à l'issue du TD et les postes à titre provisoire (regroupement de temps partiels...).

Pour s'assurer que cette liste répertorie le maximum de postes disponibles il convient de la proposer une fois que les opérations de réaffectation, d'affectation prioritaire (raisons médico-sociales) et de reconduction ont été achevées.

Le SNUipp n'a pas d'avis arrêté sur ces évolutions. Autant le principe général mérite d'être examiné avec attention, cependant les questions liées aux conséquences négatives pour les collègues ou pour les écoles nous conduiraient à le rejeter si elles restaient en l'état, sans réponses satisfaisantes.

RDV sur le site du SNUipp 95 pour :

- s'informer régulièrement
- donner votre AVIS

SNUipp Val d'Oise

FICHE SYNDICALE DE PROMOTIONS

Vous êtes **Professeur des Ecoles** pour l'année scolaire 2007/2008
 Instituteur (trice) pour l'année civile 2008

DERNIERE PROMOTION

- échelon :
- date :

ne rien inscrire dans cette case

VOUS N'ETES PAS PROMOUVABLE

PROCHAINES PROMOTIONS POSSIBLES :

Gd choix :

choix :

ancienneté :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

**POUR LES NON SYNDIQUES,
JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBREE
POUR LA REPONSE !**

VERIFICATION DE VOTRE BAREME

Ne rien inscrire dans ces cases

- Note obtenue avant le 31/08/2007 :

- date d'inspection : _____

*Dans la limite
de la grille de notation*

- correctif de note :
(plafonné à 19)

- ancienneté générale des services :

au 31/12/06 (année/mois/jours) pour les instituteurs (trices)
au 31/08/07 (années/mois/jours) pour les professeurs des écoles

TOTAL DU BAREME

Cette fiche syndicale de promotions permet aux élus du SNUipp Val d'Oise de confronter vos informations avec celles de l'Administration. Un courrier réponse vous sera adressé dès le soir de la CAPD (17 janvier 2008).

Sur le site du SNUipp (<http://95.snuipp.fr>)

+ d'infos sur les promos :

- barèmes de l'an dernier

- grille de notation

<http://95.snuipp.fr/spip.php?rubrique4>
puis allez dans la rubrique promotions

COMMENT CALCULER SON BAREME ?

Barème :

AGS + Note + Correctif (si nécessaire)

Correctif (plafonné à 19) :

si note < 3 ans = 0

de 3 à 5 ans = 1 point

de 5 à 7 ans = 1,5 point

+ de 7 ans = 2 points

*Dans la limite
de la grille de notation*

AGS : l'année correspond à 1 ; chaque mois correspond à 1/12 (soit 1 mois = 0,08 ; 2 mois = 0,16 ; 3 mois = 0,24 ; 4 mois = 0,33 etc) (dont les années d'Ecole Normale ou l'année de PE2 à l'IUFM + les services validés)

Une fiche promotion en ligne
est disponible sur le site
<http://95.snuipp.fr/spip.php?article777>

Fiche à retourner à

SNUipp Val d'Oise

26 Rue F Combe 95014 CERGY CEDEX

01 30 32 21 88 - snu95@snuipp.fr



**F
S
U**